

Porte de Savoie, le 7 octobre 2022

Madame, Monsieur, Cher Partenaire,

Je suis au regret de vous annoncer que, conformément à la décision de la commission d'attribution de la Délégation de Service Public d'Orcières, Orcières Labellemontagne n'exploitera plus le domaine skiable d'Orcières-Merlette à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2022.

En conséquence, les conditions commerciales transmises par notre société pour la saison 2022-2023 ainsi que les contrats signés pour la saison à venir ne trouveront pas à s'appliquer et sont, de fait, caducs.

Nous vous invitons à vous rapprocher du nouvel exploitant pour obtenir les conditions commerciales éventuelles pour la saison à venir.

Je tiens également par la présente à vous remercier pour la relation commerciale que nous entretenue au cours des 19 années durant lesquelles nous avons œuvré ensemble au développement du domaine skiable d'Orcières.

Nous serons ravis de poursuivre notre collaboration dans les autres stations exploitées par le Groupe Labellemontagne.

Je me tiens à votre disposition pour toute information complémentaire et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations respectueuses,



Amaury de Lacoste  
Directeur des Opérations  
Groupe Labellemontagne